

Procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées

Objet de la réunion :	Examen conjoint des PPA sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon		
Date & lieu :	20/01/2021	Réunion en visio-conférence	
Rédacteur :	Romain Jouve	Nbr de page :	4
Diffusé le :	25/01/2021		

Entité	Nom	Adresse mail	Téléphone	Présent(e)	Excusé(e)	Diffusion
DDT	Mme. BONNEAUD			X		X
CCI	Mme. TOUIL			X		X
ASA Canaux Avignon	Mme. RECORDIER			X		X
AURAV	Mme. MAICHERAK			X		X
SMBVA	Mme. GEORGES			X		X
Commune des Angles	Mme. DRAY			X		X
Commune de Villeneuve	Mme. BORIES			X		X
Grand Avignon	M. PAOLI			X		X
Grand Delta Habitat	M. MAKOWSKI			X		X
Chambre d'agriculture	M. DOUCHAMPS			X		X
Conseil Départemental	M. PICARD			X		X
UDAP	M. BOULANGER				X	X
ARS	Mme. DELORME				X	X
ERILIA	M. HERVE				X	X
Région Sud	M. MUSELIER Mme. VOLLAND M. FANJEAU				X	X
Chambre métiers artisanat	Mme. CORNU				X	X
Ville d'Avignon	M. GONTARD			X		X
	Mme. GIARD	lucie.giard@mairie-avignon.com	04.90.80.44.11	X		X
VERDI	M. JOUVE	rjouve@verdi-ingenierie.fr	06.77.67.89.55	X		X

VERDI Ingénierie Méditerranée

SIÈGE SOCIAL : 31^{er} Chemin Brunet | 13090 Aix-en-Provence | Tél. 04 42 26 30 61 | mediterranee@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 122 000 € | SIRET 392 382 255 00025 RCS AIX | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 76 392382255

AGENCE : 80 place du 14 Juillet | 34400 Lunel-Viel | Tél. 04 67 64 56 23

www.verdi-ingenierie.fr

Ordre du jour :

- Présentation du dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon
- Recueil des avis des Personnes Publiques Associées sur ledit dossier

Affaire :	Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon	CR n°	1
Sujets abordés			
1	<p style="text-align: center;">Présentation du dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon</p> <p>La séance est ouverte par M. GONTARD, Adjoint à la Mairie d'Avignon délégué au développement territorial et urbain, et aux grands projets. Il remercie l'ensemble des partenaires pour leur participation à cette réunion d'examen conjoint. Il rappelle le cadre légal et administratif qui régit cette mission ainsi que ses grands objectifs, puis propose au BE de présenter plus précisément le contenu de ce dossier de Déclaration de projet et sa Mise en compatibilité avec le PLU d'Avignon.</p> <p>Le BE expose pour commencer les raisons qui justifient la mise en place de cette procédure de Déclaration de projet. Il présente ensuite le contenu du projet qui, pour rappel, concerne la restructuration du site de la Verdière, au nord du quartier de Montfavet, occupé par l'ADVSEA 84. Après avoir rapporté les incidences du projet sur l'environnement et le paysage ainsi que les arguments justifiant l'intérêt général du projet, il détaille les propositions d'intégration de ce projet au sein des pièces du PLU en vigueur, dans le cadre de sa mise en compatibilité avec le PLU d'Avignon.</p>		

VERDI Ingénierie Méditerranée

SIÈGE SOCIAL : 31^{er} Chemin Brunet | 13090 Aix-en-Provence | Tél. 04 42 26 30 61 | mediterranee@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 122 000 € | SIRET 392 382 255 00025 RCS AIX | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 76 392382255

AGENCE : 80 place du 14 Juillet | 34400 Lunel-Viel | Tél. 04 67 64 56 23

www.verdi-ingenierie.fr

Recueil des avis des Personnes Publiques Associées sur ledit dossier

Au terme de cet exposé, M. GONTARD ouvre la discussion aux partenaires publics pour recueillir leur avis sur le contenu du dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon.

Ces avis et les observations éventuelles qu'ils amènent sont formalisés dans le tableau ci-après.

Entité	Nom	Avis	Observations / remarques
DDT	Mme. BONNEAUD	Favorable avec observations	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Dossier de présentation</u> : mettre en cohérence les éléments chiffrés de constructibilité nouvelle (pages 9 et 11 du document), les chiffres étant légèrement différents. - <u>Dossier de mise en compatibilité</u> : modifier les tableaux – bilan des surfaces des zones (pages 6 et 7) – qui font apparaître une évolution de surfaces en zone UD alors que le projet concerne la zone UH. - <u>Observation annexe</u> : le recensement d'un nouvel élément de patrimoine (n°85 : Arbre remarquable - Cèdre du Liban) implique l'ajustement de la liste des éléments du patrimoine recensés au Rapport de présentation du PLU en vigueur (pages 218-219), si cela n'a pas encore été fait. <p><i>La DDT salue tout le travail réalisé sur le volet environnemental et approuve les efforts entrepris par la Ville en matière de préservation du patrimoine végétal et écologique du site.</i></p>
CCI	Mme. TOUIL	Favorable	<i>La CCI soutient ce projet. Pas de remarque particulière.</i>
ASA Canaux Avignon	Mme. RECORDIER	Favorable	<i>L'ASA rappelle qu'elle dispose d'un droit d'irrigation sur le secteur. Les parcelles concernées par le projet sont rattachées à l'ASA. Un fossé d'irrigation est présent au sud du site, sans interférer avec celui-ci.</i>
AURAV	Mme. MAICHERAK	Favorable	<i>L'AURAV indique que le projet ne remet aucunement en cause la révision en cours du PLU d'Avignon. Elle ajoute que les éléments de protection nouvellement créés au titre de cette procédure seront intégrés au projet du PLU révisé.</i>
SMBVA	Mme. GEORGES	Favorable	<i>Le SMBVA précise que ce dossier a été analysé en Bureau SCoT, et à la suite duquel un avis favorable a été émis. Le SMBVA confirme que le zoom agricole sur les « Foins de Montfavet » a été enlevé au projet arrêté du futur SCoT BVA.</i>
Commune des Angles	Mme. DRAY	Favorable	<i>La commune des Angles émet un avis favorable et tient compte des observations émises par la DDT.</i>
Commune de Villeneuve	Mme. BORIES	Favorable	<i>La commune de Villeneuve n'a pas de remarque particulière</i>
Grand Avignon	M. PAOLI	Favorable	<i>Grand Avignon confirme les indications de l'ASA relatives à l'existence d'un fossé d'irrigation au sud du site. Il informe également que le secteur passera en assainissement collectif au futur schéma directeur d'assainissement, actuellement en cours de mise à jour.</i>

2

VERDI Ingénierie Méditerranée

SIÈGE SOCIAL : 31^{er} Chemin Brunet | 13090 Aix-en-Provence | Tél. 04 42 26 30 61 | mediterranee@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 122 000 € | SIRET 392 382 255 00025 RCS AIX | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 76 392382255

AGENCE : 80 place du 14 Juillet | 34400 Lunel-Viel | Tél. 04 67 64 56 23

www.verdi-ingenierie.fr

Affaire :		Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Avignon		CR n°	1
Grand Delta Habitat	M. MAKOWSKI	Favorable	<i>Grand Delta Habitat souligne que ce projet a tout son sens. Il permettra à l'ADVSEA 84 d'accueillir dans de meilleures conditions sociales et sanitaires les publics attendus.</i>		
Chambre d'agriculture	M. DOUCHAMPS	Favorable	<i>La Chambre d'agriculture confirme que le projet n'entraîne aucune consommation d'espaces agricoles.</i>		
Conseil Départemental	M. PICARD	Favorable	<i>Le Conseil Départemental confirme que ce projet relève d'une mission d'intérêt public. Un partenariat est en place depuis longtemps entre l'ADVSEA 84 et le CD 84. Il témoigne de l'absence de consommation de foncier agricole induite par ce projet et souligne les mesures environnementales prises dans le cadre de cette mission.</i>		
UDAP	M. BOULANGER	Non prononcé			
ARS	Mme. DELORME	Non prononcé			
ERILIA	M. HERVE	Non prononcé			
Région Sud	M. MUSELIER Mme. VOLLAND M. FANJEAU	Favorable	<i>Pas de remarque particulière.</i>		
Chambre métiers artisanat	Mme. CORNU	Non prononcé			

Les partenaires publics ayant tous communiqué leur avis sur le présent dossier, Mme. GIARD poursuit en précisant les prochaines étapes de la mission et en premier lieu l'Enquête publique qui se déroulera en Mars 2021. L'objectif est ensuite d'approuver le dossier de Déclaration de projet assez rapidement pour que l'ADVSEA 84 puisse déposer son permis de construire en conformité avec le PLU mis en compatibilité.

M. GONTARD remercie le BE pour sa présentation et l'ensemble des partenaires publics pour le grand intérêt qu'ils ont porté à ce dossier. Il informe que le Procès-verbal de cet examen conjoint sera communiqué prochainement aux personnes publiques associées. La séance est levée à 16h15.

Sans observations écrites une semaine après diffusion, le présent compte-rendu est accepté.